

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 22 février 2018 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 15 février 2018.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était excusé :

Monsieur Gilbert DELPUECH (représenté par M. Roland MAFFRE), Madame Catherine JAMMES (représentée par M. Fabien LONGUECAMP).

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

Monsieur le Maire précise l'ajout à l'ordre du jour, d'un point sur une acquisition foncière sis au sein du Bourg.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2017 de la commune et du lotissement dressés par le Percepteur.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017.

III. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur le Maire demande à prendre une délibération approuvant le compte administratif de la commune et du lotissement.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Les comptes sont présentés par Madame Monique CANTAREL :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Résultat de fonctionnement définitif 2017	+ 207 171.36 €
Résultat d'investissement définitif 2017	- 98 928.18 €

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

(Affectation de 98 928.18 € au compte 1068 pour le besoin de financement et 108 243.18 € au compte 002 excédent reporté au fonctionnement)

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :

Résultat de fonctionnement définitif 2017	0.00 €
Résultat d'investissement définitif 2017	- 47 412.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la commune et du lotissement.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil.

IV. Acquisition foncière

Madame Monique CANTAREL sort de la salle.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de vente de Monsieur Robert CANTAREL et de Monsieur Gilles CANTAREL de biens leur appartenant situés Le Bourg de Ladinhac pour 8 000 € net vendeur.

Ces biens sont situés dans le Bourg de la Commune soit les parcelles cadastrées :

- AK 242 pour 85 m² AK 306 pour 234 m² appartenant à Monsieur Robert CANTAREL
- AK 312 pour 6 m² AK 310 pour 7 m² AK 311 pour 4 m² et AK 309 pour 11 m² appartenant à Monsieur Gilles CANTAREL et Monsieur Marcel CANTAREL (décédé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette proposition et décide que les frais notariés liés à l'acquisition seront à la charge de la commune..

Retour de Madame Monique CANTAREL en salle de conseil.

V. Vente terrain au lotissement communal

Madame Monique CANTAREL sort de la salle.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'acquisition, de Sylvain CANTAREL, de la parcelle AK 343 situé au lotissement communal par l'acquéreur du bien de Monsieur Daniel ALBAREDE et Madame Corinne MONTOURCY.

D'après les termes de la délibération DE.2015.67 du 2 juin 2015, Monsieur le Maire propose de fixer le prix du terrain à 5.00 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la vente et décide que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et mandate l'Office Notarial Selarl Jean-Marie Henri - Anaïs Manhes Blondeau pour rédiger l'acte de vente.

Retour de Madame Monique CANTAREL en salle de conseil.

VI Logement communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Guillaume GUILBERT et Madame Marion DUCHAMP vont libérer le logement situé dans le bâtiment de la mairie et qu'une demande de location de ce logement a été faite par Madame Marielle MARTIN.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer ce logement au 21 avril 2018 à Mme Marielle MARTIN.

VII. Terrain multisports

Dans le souci de dynamiser notre commune rurale notre municipalité envisage l'installation d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé de ce projet est évalué à 22 500€ HT par Altrad Méfran.

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du dossier d'intention du projet proposé par Altrad Méfran.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur le Maire

propose :

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès du Centre National pour le développement du sport une subvention maximale en soutien à cette dépense au titre du plan "Héritage et société" Paris 2024,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

Plan prévisionnel de financement lié au terrain multisports :

Montant des travaux 22 500.00 € HT

Subvention CNDS 2018 sollicitée 11 250.00 € soit 50% du total des dépenses

Fonds propres 11 250.00 € soit 50% du total des dépenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

AGENDA :

18 mars 2018 à 11h : cérémonie FNACA

Prochain conseil municipal : vendredi 30 mars 2018 pour le vote du budget

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.